FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-102 DU 06 MARS 2008

Autorisant Monsieur Fousséni EL-HADJ ISSIFOU à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu la requête de Monsieur Fousséni EL HADJ ISSIFOU et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 février 2008 ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Fousséni EL-HADJ ISSIFOU, de nationalité béninoise, né le 28 avril 1958 à Djougou (Bénin), fils de EL-HADJ ISSIFOU et de HAWA, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Fousséni EL-HADJ ISSIFOU, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Moussa OKANLA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Gustave ANANI CASSA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.